

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N°2026/25

OBJET : COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION CONSENTIE

L'an deux mille vingt-cinq, le trois Avril à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de CELLETES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la salle de conseil municipal sous la présidence de Monsieur Joël RUTARD, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil municipal : 27 Mars 2026

PRESENTS : MM. Joël RUTARD, Annick BARRÉ, Patrick GERMAIN, Françoise LE LAY, Jérôme LEPAGE, Mylène VRIET, Jean BOURGITTEAU, Lysiane AUBERT, Blandine CASSAGNE, Dany PATIN, Charlotte MARION, Gilles GUILLOU, Olivier LIMOUSIN, Sylvie DURAND, Jean-Philippe BRETON, Jean-François LAVILLE, Franck JOUANNEAU, Alexandra MARCHAND, Ludivine GUILLON, Laëtitia GODET et Caroline AVELINE.

ABSENT EXCUSE : Monsieur Didier ORTSCHUIT

PROCURATION : Monsieur Grégory JOUZEAU à Madame Annick BARRÉ

Secrétaire de séance : Monsieur Franck JOUANNEAU.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération N°2023/53 du Conseil municipal en date du sept septembre 2023,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil municipal prend note des décisions suivantes :

Décision 2026/10 : D'acter le non exercice du droit de préemption urbain pour le bien suivant :

DIA 41031 26 00005 : Madame DEBIARD Marine - Parcelle AK N°425 – propriété bâtie - date renonciation 04/03/2026

Décision 2026/11 : D'acter le non exercice du droit de préemption urbain pour le bien suivant :

DIA 41031 26 00006 : Monsieur MAZIN Jean-Philippe et Madame MAZIN Geniève - Parcelle AM N°1076 et AM N° 1077 – Terrain à bâtir- date renonciation 04/03/2026

Décision 2026/12 : D'acter le non exercice du droit de préemption urbain pour le bien suivant :

DIA 41031 26 00007 : Monsieur GRILLET Alain - Parcelle AM N°19-20-24-25-26-419 et 530 – Terrain à bâtir - date renonciation 04/03/2026

Décision 2026/13 : D'acter le non exercice du droit de préemption urbain pour le bien suivant :

DIA 41031 26 00008 : SCI IMMO SOUM - Parcelle AH N°499-500 et 699 – Terrain à bâtir - date renonciation 06/03/2026

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Au registre sont les signatures, Pour extrait conforme, Certifié exécutoire, transmis à la Préfecture le 07/04/2026 affiché le 07/04/2026

A Cellettes, le 07 Avril 2026

Le Maire,

Joël RUTARD

